

CLUB DES SPORTS NOTRE DAME DE BELLECOMBE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR Saison 2019-2020

1. INSCRIPTION :

Le conseil d'administration décide des inscriptions et demande aux entraîneurs de tester les nouveaux jeunes licenciés. En ce qui concerne les coureurs « extérieurs », les inscriptions sont acceptées d'après les places disponibles dans les groupes, évaluation du niveau technique et en contrepartie d'une cotisation supplémentaire fixée par le conseil d'administration.

La cotisation pour la saison 2019-2020 comprend le droit d'entrée (cotisation), la licence carte neige compétiteur optimum ou licence carte neige loisir primo pour les licenciés du groupe loisir (assurance), le forfait Espace Diamant pour la saison en cours et l'équipement (de la catégorie U12 à U16, sauf groupe loisir).

Tarifs :

Cotisations 2019-2020

U18-U20	nés en 2003 et avant	500 € + 2 € (support forfait)
U16	nés en 2004/2005	500 € + 2 €
U14	nés en 2006/2007	500 € + 2 €
U12	nés en 2008/2009	500 € + 2 €
U10	nés en 2010/2011	350 € + 2 €
U8	nés en 2012/2013	350 € + 2 €
Pré-Club	nés en 2014	300 € + 2 €
Groupe Loisir		350 € + 2 €

Inscriptions des « extérieurs », **supplément de 350 €** (droit d'entrée au club) à régler une seule fois, lors de la 1^{ère} inscription.

Les « extérieurs » sont les enfants dont les parents n'ont pas de résidence (principale ou secondaire) à Notre Dame de Bellecombe.

Suite à la convention de partenariat signée avec la commune, les « extérieurs » paieront une **participation financière supplémentaire d'un montant de 100 €**, à partir de la 2^{ème} année d'adhésion.

Licences :

En ce qui concerne les licenciés en stage l'été et l'automne, leur licence est validée avant le 15 octobre 2019.

Pour les autres, les licences seront validées dès l'encaissement du règlement de la cotisation du licencié.

Pour toute délivrance de cette licence, **un certificat médical est obligatoire (valable 3 ans), pour les nouvelles inscriptions.**

Celui-ci est à envoyer par courrier (Adresse : Club des sports Le Mont-Rond 73590 Notre Dame de Bellecombe) ou à fournir lors de l'assemblée générale (30 novembre 2019).

Groupes :

Les entraîneurs listent les licenciés afin de former des groupes. Ces groupes peuvent évoluer au cours de la saison.

Groupe Loisir : 1 groupe pour les enfants qui ont validé la 3^{ème} étoile. L'entraînement durera 2h et se fera les samedis à partir du 28 décembre.

Équipement :

L'équipement en skis des jeunes à partir de la catégorie U12 à U16, voir U18 et U21 si sélection District ou Comité est totalement géré par les entraîneurs du club et le conseil d'administration.

Pour les U16 – U18 et U21 s'ils sont sélectionnés au District ou au Comité, **2 paires de skis seront prises en charge par le Club.**

Tout achat de skis supplémentaires devra être validé par les membres du bureau.

A partir de la catégorie U18, le club ne prendra plus en charge l'équipement et peut proposer de la location à la saison au tarif de 200 € par paire de skis.

Critères d'admission requis pour la saison 2019-2020 :

Par mesure de cohérence dans les groupes d'entraînement, un niveau minimum (technique et performance) sera exigé pour chaque coureur.

Les entraîneurs sont seuls juges de l'admission ou du report pour la saison à venir.

Les membres du bureau valident cette inscription. Le choix du groupe pour chaque licencié restera également à l'appréciation de l'équipe encadrante et pourra être modifié à tout moment de la saison sportive.

Pour la saison 2019-2020, l'année de naissance minimum sera de 2014. Aucun enfant né après 2014 ne pourra prétendre à une admission.

Inscription FIS

Tout licencié inscrit en FIS, dont le coût est pris en charge par le club, s'engage à participer à une compétition en FIS minimum, dans la saison. Sinon l'adhésion sera remboursée par le coureur après la saison.

Inscription Grand Prix :

Tout licencié désirant s'inscrire et participer à une course de Grand Prix devra s'organiser et faire son inscription. Cette inscription coûte 5 € par coureur au club. Le club se réserve le droit de demander un remboursement au coureur si celui-ci s'est inscrit et n'a pas participé à la course.

2. MÉCÉNAT et SPONSORING :

Le Club des sports de Notre Dame de Bellecombe est autorisé à recevoir des aides de Mécénat d'entreprise ou de particulier à des conditions particulières (*Plaquette sur le site internet du Club*).

Ce mécénat pourra être dédié à un coureur en particulier, seulement à partir de la catégorie U16.

3. OBLIGATION MORALE ET SÉCURITÉ :

Tout coureur est tenu d'assister aux entraînements (l'hiver notamment). Une absence renouvelée sans motif valable ne sera pas admise. Les jours et heures d'entraînement par catégorie, ainsi que le programme des compétitions sont communiqués en début de saison ou de façon périodique durant l'hiver.

Sauf contre ordre, les entraînements et les compétitions auront lieu aux jours et heures programmés, même en cas de mauvais temps, et ne doivent pas faire l'objet d'une appréciation individuelle des coureurs ou des parents

L'entraîneur concerné devra être informé de l'absence du coureur avant l'entraînement.

Toutes les informations (entraînements, courses, réunions, manifestations, ...) seront transmises par le site internet du club ou par mail, à la charge de chaque parent ou licencié de se tenir informé par ces moyens.

Tout coureur devra avoir une tenue correcte au cours des entraînements ou compétitions.

Le port de la combinaison est autorisé (et vivement conseillé) à partir de la catégorie U12.

Le port de la tenue du Club est obligatoire et implique un comportement correct, à l'entraînement et en dehors des heures d'entraînement. (Les commandes des tenues étant faites en avril, les nouveaux peuvent racheter des tenues d'occasion auprès des familles, voir « le coin des bonnes affaires » sur le site).

La mentonnière n'est autorisée que pour le slalom.

Les casques avec les oreillettes souples sont interdits.

Le port de la dorsale est obligatoire pour tous les licenciés.

A partir de la catégorie U14, le casque doit être homologué FIS.

Pour les enfants de la catégorie U12 - U14 - U16, prévoir du matériel de slalom.

(Protection tibia, bâtons, protection poitrine pour les filles). La mentonnière qui s'adapte sur le casque est conseillée.

Prévoir aussi un gilet de protection qui peut se mettre sous la combinaison ceci étant indispensable pour les U14 et souhaitable pour les U12.

Tout coureur est tenu de respecter les locaux mis à leur disposition (local du Planay).

Tout coureur est tenu de respecter les véhicules du Club.

Tout coureur est tenu de respecter les autres personnes de la station (touristes, personnel remontées mécaniques, ...).

Tout manquement ou non-respect de ces consignes pourra provoquer une exclusion temporaire ou définitive des activités du Club. Toute dégradation occasionnée sur un véhicule entraînera une déclaration auprès de la compagnie d'assurance du licencié, afin de prendre en charge financièrement les réparations.

COMPOSITION DU BUREAU DU CLUB DES SPORTS :

Le directeur ou la directrice de l'ESF de ND de Bellecombe est membre de droit du bureau.

Tous les membres du bureau doivent être licenciés. Le montant de cette **licence dirigeant** est de 74.45 € ; 60 € est pris en charge par le club et 14.45 € (part obligatoire de l'assurance) reste à la charge du membre élu. Ceci ne concerne que les membres qui ne sont pas moniteurs de ski.

OBLIGATIONS ASSOCIATIVES :

L'adhésion au Club implique la participation à la vie du Club en général :

❖ Participation bénévole à l'organisation des compétitions organisées par le Club et aux transports lors des déplacements.

❖ Aide à l'organisation du **Festival des vins******

▪ Participation bénévole lors de la manifestation

▪ Achat de 2 tickets repas (minimum par famille) soit 38 €/famille

▪ Achat de tickets de tombola (20 tickets minimums par coureur) soit 60 €/licencié

→ Chèque(s) à transmettre à l'Assemblée générale (date limite), encaissé(s) à la suite du festival

❖ Concours de **belote** :

Afin d'assurer la récompense de chaque doublette lors des concours de belote, 2 consommables (saucissons, confiture, miel ...) sont demandés par famille.

Rappel : 3 concours sont prévues pour cette année.

Un règlement de 15 € par belote peut être fourni en contrepartie.

❖ Rester informé : en vous rendant régulièrement sur le site internet du club des sports :

www.clubdessportsndb.com

*****un chèque de **caution de 200 euros** sera demandé lors de l'inscription.*

Si ce "service minimum" n'est pas effectué, le chèque sera encaissé lors de la prochaine assemblée

CLUB DES SPORTS NOTRE DAME DE BELLECOMBE
SAISON 2019-2020

APPROBATION DU RÉGLEMENT INTERIEUR

Je soussignécertifie avoir pris connaissance et déclare accepter le règlement intérieur du Club des Sports de Notre Dame de Bellecombe pour la période d'entraînement 2019-2020.

Nom & Prénom(s) de(s) l'enfant(s).....

Le..... Lu et approuvé, signature

Remplir, dater, signer, inscrire la mention " lu et approuvé"

AUTORISATION DROIT à L'IMAGE

Dans le cadre de l'association du Club des sports de Notre Dame de Bellecombe, des photos ou des vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir son activité.

Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e).....

Agissant en qualité de

Autorise l'association Club des sports à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités dans le cadre de ses locaux

Autorise l'association Club des sports à utiliser l'image de mon enfant en dehors de ses locaux, soit :

Sur le blog ou site de l'association.

Sur des CD ou DVD de compétitions, de rencontres ou d'évènements.

Sur des prospectus, des journaux, flyers ayant pour but de promouvoir l'association.

NB : les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas d'identifier l'enfant.

A : Le :.....

Signature (du responsable légal si l'enfant est mineur).